

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Ingénieurs et architectes suisses**

Band (Jahr): **122 (1996)**

Heft 11

PDF erstellt am: **27.06.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*  
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, [www.library.ethz.ch](http://www.library.ethz.ch)

<http://www.e-periodica.ch>

## Le Comité central annule le vote général

En contrôlant le déroulement de la procédure de vote, nous avons constaté qu'environ 120 membres n'avaient pas reçu les documents leur permettant de participer au scrutin. Lors de l'envoi de ces documents, un code de blocage défini dans le fichier d'adresses pour les membres ne souhaitant pas recevoir le corres-

pondance est en effet passé inaperçu. En raison de la très faible majorité obtenue à l'issue de ce vote, le Comité central a décidé d'annuler le référendum. Une éventuelle plainte du groupe d'action initiateur de ce scrutin aurait eu toutes les chances d'aboutir et la décision du Comité central prévient ainsi une action judiciaire.

La situation de quasi-égalité résultant du référendum sur l'article 6 des statuts de la SIA ne laisse guère d'espoir de trouver

une solution commune aux problèmes liés à l'exercice de la profession d'architecte et d'ingénieur à l'avenir. Lors de sa séance extraordinaire fixée au début du mois de mai, le Comité central va définir la ligne de conduite à adopter. En ce qui concerne la question de la définition des honoraires, un fossé s'est creusé au sein de la Société; la seule manière de sortir de cette impasse est d'adopter une résolution jouissant d'un large soutien et conforme à la loi sur les cartels.

## Section genevoise

### «Le vrai débat sur la traversée de la rade»

Mardi 21 mai 1996, 20 h  
Uni Mail, grand auditorium

En collaboration avec l'Interassar, l'Association genevoise des ingénieurs et l'Association genevoise des géomètres, la section genevoise de la SIA organise un débat public.

#### Intervenants

Massimiliano Fuksas, architecte, lauréat du concours international pour l'aménagement de la place des Nations; Vincent Mangeat, architecte, professeur EPFL; Claude Raffestin, géographe, professeur à l'Université de Genève.

#### Invités experts

M<sup>me</sup> et MM. Pierre Moia, ing., Bureau Tremblet; Jules De-Herr, Dr sc. techn., EPFL; Jean-Pierre Widmer, ing. SIA, Bonnard & Gardel; Patrick Durand, biologiste; Freddy Wittwer, directeur de l'Office des transports et de la circulation; Philippe Bovy, prof. EPFL; Christoph Stucky, directeur général des TPG; Franco Posocco, arch. et urbaniste, secrétaire général pour le territoire de Venise; Michèle Tranda, arch. et urbaniste; André Corboz, historien; François Bellanger, avocat.

Une exposition sera ouverte dans le hall dès 19 h et un apéritif offert à tous les participants.

## Candidatures

M<sup>me</sup> Valeria Cavalli, diplômée en biochimie de l'Université de Genève 1992 (Parrains: MM. Bernard Louis Reymond et Luc Salperwyck) Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 3 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours*. Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

## Section neuchâteloise

### Candidatures

M. Fabien Coquillat, architecte EA Versailles (Parrains: MM. Eric Repele et Michel Tanner)

Thierry de Pourtalès, architecte diplômé EPFL (Parrains: MM. Jean-Lou Rivier et Michel Tanner)

M. Eric Ryser, architecte REG A (Parrains: MM. Robert Meystre et Thomas Urfer)

Nous rappelons à nos membres que, conformément à l'article 7 des statuts de la section, ils ont la possibilité de faire une opposition motivée, *par avis écrit au comité de la section, dans un délai de 15 jours*.

Passé ce délai, les candidatures ci-dessus seront transmises au Comité central de la SIA à Zurich.

## SIA vaudoise

### Candidatures / Errata

Une omission et une erreur se sont glissées dans la liste des candidatures parues dans IAS 10/96, p. 157. Le candidat «oublié» est:

M. Claude Gindroz, ing. civil dipl. EPFL en 1977 (Parrains: MM. Michel Mercier et François Descoëudres).

Quant à M. P. Laurencet, l'année de diplôme et un parrain doivent être rectifiés, soit:

M. Pierre Laurencet, ing. civil dipl. EPFL en 1995 (Parrains: MM. Renaud Favre et Hazem Charif).

## Meilleurs vœux

La SIA présente ses félicitations à ses membres qui célèbrent les anniversaires suivants:

### Mai

#### 95 ans

6 mai: Frank Dolci, arch., Yverdon  
16 mai: Marcel Mutrux, ing. méc., Blonay

#### 90 ans

27 mai: Marc Renaud, ing. él., Sainte-Croix

#### 85 ans

16 mai: Robert Curchod, ing. civil, La Sarraz